

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy**

Séance du : 9 mars 2020

Convocation du : 24 février 2020

Objet : Prise d'acte du caractère infructueux de la procédure de délégation de service public relative au domaine skiable de Ceûze et aux activités associées.

L'an deux mille vingt, le neuf mars à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes, s'est réuni à La Roche des Arnauds, sous la présidence de Jean-Marie Bernard, Président, assisté de Mme Françoise Pinet, secrétaire.

Etaient présents : J-M. Bernard, J. Francou, F. Pinet, S. Simion, A. Froget, M. Barthelemy, B. Lapeyre, A. Laurens, C. Acanfora, M. Ricou Charles, S. Osinga, M. Truc, M. Mescle, R. Frey, F. Gascard, M. Chautant, JF.Contoz, F. Galmiche, J. Revoux, JM. Gueyraud, JC Vallier, JP Brioulle, P. Schiazza, R. Moreau, M. Gaudy, J. Bourbousse, N. Ferrere, F. Gatounes, J. Marcellin, B. Saudemont.

Excusés : JP Bellet, T. Fodera, R. Aquino, T. Gau, J-P. Artigues, F. Darini, M. Gaignaire

Pouvoirs : Thierry Gau absent a donné pouvoir à Maurice Chautant
Jean-Paul Artigues absent a donné pouvoir à René Moreau
Fabienne Darini absente a donné pouvoir à Bernadette Saudemont

Le Président rappelle le contexte dans le cadre de notre communauté à engager une procédure de concession portant délégation de service public pour l'exploitation du domaine skiable et des activités associées au site de Céûze.

Le Président donne lecture de l'avis émis par la commission de délégation de service public à la suite de l'analyse de l'offre unique reçue dans le cadre de cette procédure.

Le Président invite M^e Philippe NEVEU, avocat associé au sein de la SELARL Affaires Publiques, à présenter l'analyse réalisée au vu de l'offre unique reçue dans le cadre de cette procédure.

A la suite de quoi, Monsieur le Président propose à l'assemblée de prendre acte du caractère infructueux de la procédure de délégation de service public relative au domaine skiable de Céûze et aux activités associées.

A l'issue de la discussion, le Président soumet sa proposition. À l'unanimité, l'assemblée communautaire prend acte.

Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme

Le Président

Jean-Marie BERNARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20200309-De38_2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2020

Affichage : 24/04/2020

